

STABILISANT

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

STABILISANT

UTILISATION

Stabilisant du chlore pour le traitement des eaux.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage réglementaire

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Acide isocyanurique = 1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione (100%)

N° C.A.S. = 108-80-5

N° CE : 203-618-0

non classé

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant environ 15 min, puis consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

INGESTION

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et la gorge avec de l'eau. Consulter un médecin.

INHALATION

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

MOYENS D'EXTINCTION CONSEILLE : eau en grande quantité.

MOYENS D'EXTINCTION DECONSEILLE : extincteur à poudre contenant des composé d'ammonium.

ATTENTION

Le produit se décompose à 330 ° C en émettant des gaz très toxiques.

EQUIPEMENT

Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage). appareil autonome de respiration.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

METHODES DE NETTOYAGE : Ramasser mécaniquement la poudre,
Se reporter à la rubrique 13 pour l'élimination.

PROTECTION INDIVIDUELLE : Gants, masque, lunettes.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les poussières ou les émanations.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Eviter absolument de mouiller le produit (bien refermer les emballages en fin d'utilisation).
Maintenir éloigné de toute source de chaleur et de toute matière incompatible avec le produit.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : si nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire
contre les poussières ou vapeurs.

VENTILATION : utiliser des extracteurs performants pour les locaux concernés.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES : gants, lunettes, tenue de travail à manches longues.
Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE : granulés blanc.

ODEUR : inodore

pH à 25 °C (à 1 % dans l'eau) : 2.5 à 4.5

POINT DE FUSION : env. 330 °C

INFLAMMABILITE : ininflammable et non autoinflammable.

EXPLOSIVITE : non explosif

DENSITE RELATIVE : 2.5

DENSITE EN VRAC : 0.9 (granulaire)

SOLUBILITE DANS L'EAU : 0.28 g / 100 ml d'eau à 25 °C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Le produit se décompose à des températures supérieures à 330 °C en générant des gaz dangereux.

INCOMPATIBILITES : Ne pas mettre en contact avec :

- le sodium
- l'hypochlorite de calcium
- l'hypochlorite de sodium
- les matières organiques (huiles, graisses,...)
- sciure
- agents réducteurs contenant de l'azote
- agents oxydants
- les matières alcalines, telles que le Na₂CO₃, en présence d'humidité

Produits de réaction dangereux :

trichlorure d'azote, quand le produit est mis en contact avec du sodium ou de l'hypochlorite de calcium ou de sodium.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

| | |
|--------------------|---|
| INHALATION | Irrite le nez, la bouche et la gorge DL 50 sur le rat femelle = 1.400 mg / kg |
| INGESTION | Peut provoquer une irritation et/ou brûler le tractus gastro-intestinal. |
| TOXICITE AIGUE | DL 50 sur la souris, par voie orale = 10 g / kg |
| TOXICITE CHRONIQUE | Aucun cas de toxicité chronique ou imputé à une exposition répétée n'a été rapporté |

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Selon la littérature, l'acide cyanurique se biodégrade aisément sous diverses conditions naturelles (voir "Biodégradation de l'acide isocyanurique" par Jérôme SALDICK - "Applied Microbiology - dec 94")

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.
Une incinération est recommandée.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

Etiquetage CE : non soumis à l'étiquetage réglementaire.

Nous suggérons toutefois que l'étiquette mentionne les phrases suivantes :

Phrases S :

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 50 - Ne pas mélanger avec des produits chimiques alcalins.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Classification ICPE : -

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigée

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = 2827.20.00